

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 9 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Alain DESGRE à M. Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Françoise BALLESTER
Mme Séverine LE FLOCH à M. Patrice JACQUEMINOT
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	1 ^{er} Juin 2023
Date de l'affichage	2 Juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	32

2023 40 **Subventions 2023**

Rapporteur : P. Jacqueminot

Les dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès du service manifestation.

Ces demandes ont fait l'objet de discussion au sein de chaque commission.

Les montants proposés par les commissions représentent un total de 50 030,00 €.

A noter que la subvention généralement attribuée à l'association « Nuits étoilées » fera désormais l'objet d'un bordereau spécifique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des affaires sociales et emploi du 10 mai 2023 ;

VU l'avis de la commission éducation, jeunesse et sports du 09 Mai 2022,

VU l'avis de la commission culture, animations, jumelages et manifestations du 17 Mai 2023,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 mai 2023,

AUTORISE le versement des subventions aux associations.

Madame Estelle MORIO ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Guidel, le 12 Juin 2023

Le Maire,

Joël DANIEL

